

▪ LE DÉPÔT MOBILE

Le dépôt mobile permet au membre de déposer un chèque de façon sécuritaire à partir d'un téléphone intelligent ou d'une tablette au moyen d'une photo. Vous déposez vos chèques sans avoir à quitter votre entreprise, 24 h sur 24, 7 jours sur 7. En plus de vous éviter des allers-retours à la caisse, ce service réduit les tâches manuelles et les coûts associés à la préparation des dépôts. Il y a une économie appréciable de temps et d'argent. Il élimine aussi les risques d'erreur dans la saisie des données et les pertes de temps qui en découlent. Les fonds déposés sont ainsi disponibles plus rapidement pour utilisation. Cette solution d'affaires est accessible partout et en tout temps en quelques étapes simples à partir d'un téléphone intelligent ou d'une tablette. Elle est généralement appropriée pour les entreprises qui déposent moins de 50 chèques par mois. Elle est sécuritaire, car plusieurs validations sont réalisées afin de déceler les erreurs et de prévenir une mauvaise utilisation (ex. dépôt du même effet à plusieurs reprises).

Pour les entreprises qui déposent un nombre plus considérable de chèques chaque mois, nous offrons aussi le service de dépôt à distance par numériseur. Cette façon de faire vous permet de déposer jusqu'à 250 chèques à la fois et ce, plusieurs fois par jour. Tous les autres avantages décrits précédemment demeurent.

Communiquez avec votre directeur de comptes ou conseillère de Desjardins Entreprises Haut-Richelieu–Yamaska qui saura vous renseigner.

Je vous souhaite un bel été rempli de succès!

